

**USAGE OFFICIEL**

**Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale** **GABAC/VUL. REGL. CEMAC**



**GABAC / GABAC/VUL. REGL. CEMAC**  
*Usage Officiel*

**RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU SEMINAIRE DE  
VULGARISATION DU  
REGLEMENT N°01/CEMAC/UMAC/CM PORTANT  
PREVENTION ET REPRESSION DU BLANCHIMENT DES  
CAPITAUX ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME ET  
DE LA PROLIFERATION EN AFRIQUE CENTRALE**

**Séminaire de vulgarisation du Règlement CEMAC**

**Du 31 Juillet au 02 Aout 2018**

**Hôtel Ledger Plaza**

**Ndjamena- Tchad**

*Pour tous renseignements, contacter : Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en  
Afrique Centrale :*

*Place de l'Indépendance - Immeuble BVMAC -1<sup>er</sup> étage*

*B : P : 764 - Libreville - Gabon*

Tél : (+ 241) 01 76 39 54

Email : [secretariat@spgabac.org](mailto:secretariat@spgabac.org)

Site web : [www.spgabac.org](http://www.spgabac.org)

Le séminaire de vulgarisation du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique Centrale, organisé par le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC), en collaboration avec l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) du Tchad s'est tenu du **31 juillet au 02 août 2018** à l'hôtel Ledger Plaza à N'Djamena (République du Tchad), sous le haut patronage de Monsieur SOUARIBA GONFOULI, Directeur Général Adjoint du Ministère des Finances et du Budget, Représentant le Ministre des Finances et du Budget empêché.

Y ont pris part, les représentants des Institutions et structures ci- après : l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF), les Ministères des Finances et du Budget, de la Justice, les Forces de Police Nationale, les Magistrats, le Barreau du Tchad, la Chambre des Notaires, l'ITIE, la Société Civile, le parlement, les secteurs bancaire, de transfert de fonds, de change et celui des Assurances.

La liste des participants est jointe en annexe.

### **I°/De la Cérémonie d'ouverture**

Trois allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture des travaux, à savoir, l'allocution de Monsieur **Souleyman A. CHERIF**, Directeur National de l'ANIF Tchad, celle de Monsieur **Gervais MBATA**, Secrétaire Permanent du GABAC et enfin celle de Monsieur **SOUARIBA GONFOULI**, Directeur Général Adjoint du Ministère des Finances et du Budget, représentant Monsieur le Ministre des Finances et du Budget empêché.

Dans son allocution, Monsieur Souleyman A. CHERIF, le Directeur National de la l'ANIF Tchad a souhaité la bienvenue aux participants venus prendre part au séminaire de vulgarisation du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique Centrale. Dans ses propos, l'orateur a dénoncé certains agissements qui ruinent les efforts consentis par les autorités pour le développement du Tchad, le phénomène de corruption et autres qui donnent leur sens à la tenue séminaire de vulgarisation du Règlement CEMAC et a invité tous les acteurs étatiques et non étatiques à l'appropriation de cet instrument juridique communautaire pour une meilleure connaissance du phénomène du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en vue d'une lutte plus efficace et efficiente.

Prenant la parole, Monsieur le Secrétaire Permanent du GABAC a indiqué le bien- fondé de ce séminaire dont l'objectif principal est d'amener les acteurs étatiques et non étatiques à une meilleure appropriation du Règlement n° 01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

et de la prolifération en Afrique Centrale en vue d'une mise en œuvre efficace des diligences relatives à la prévention, la détection et la répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération au Tchad.

Pour sa part, le représentant du Ministre des Finances et du Budget a rappelé que les autorités Tchadiennes se sont inscrites dans la dynamique communautaire et internationale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération en créant en 2007 l'Agence Nationale d'Investigation Financière, clef de voûte du dispositif national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et a invité les différents participants à renouveler cet engagement par leur assiduité aux travaux et par l'appropriation du Règlement CEMAC pour une amélioration du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme de leur pays.

Il a ensuite pris, séance tenante, l'engagement, au nom du Gouvernement Tchadien, de mettre en œuvre toutes les recommandations qui seront issues du séminaire avant de déclarer ouvert le séminaire.

## **II°/Du déroulement des travaux**

### **A/ Journée du 31 juillet 2018**

Quatre (4) thèmes ont été présentés sous la modération de Madame, Achta ISSA BOUKAR, Juge du Tribunal de Grande Instance de N'Djamena, à savoir :

- **Saturnin BITSY**, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux au GABAC « La vue d'ensemble des recommandations du GAFI et du Règlement CEMAC » ;
- **DJOMBE DJANKREO**, Enquêteur à l'ANIF TCHAD, et **Abdel- Halim BADAOU**, Analyste Financier à l'ANIF TCHAD « Les diligences prudentielles des Institutions Financières en matière de BCFT » ;
- **Carmène Charline KASSA**, Chargée d'Etudes à la Division Réglementation du GABAC, « Les Innovations procédurales découlant du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique Centrale » ;
- **Hamid DJECTY TEBINE**, Directeur des enquêtes policières (dont la présentation du thème a été faite en arabe) et **NDJAKEMNGART RONGAR**, Directeur des enquêtes administratives et financières « Les procédures de traitement des déclarations d'opérations suspectes ».

### **B/ Journée du 01 août 2018**

Toujours sous la modération de Madame Achta ISSA BOUKAR, Juge du Tribunal de Grande Instance de N'Djamena, les thèmes suivants ont été développés, respectivement par Messieurs :

- **Guy- Thierry NYEMECK FILS**, Chargé des Etudes à la Division Coopération et du Contentieux du GABAC, « Le rôle des Avocats dans la LBC/FT » ;

- **YOUSSEUF TOM**, Procureur de la République près le Tribunal de Grande instance de N'Djamena « Mise en œuvre du Règlement CEMAC par les autorités judiciaires des Etats : cas du Tchad » ;
- **Saturnin BITSY**, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux au GABAC, « La Coopération Judiciaire Internationale » ;
- **TAÏRA GARANDI**, Enquêteur à l'ANIF TCHAD, « le droit de communication de l'ANIF ».

### **C/ Journée du 02 Août 2018**

Pour la dernière journée des travaux, deux communications ont été délivrées :

- **Bintou Désirée CRAMPONT**, Chef de section Conformité et de la LAB à la Commerciale Bank du Tchad, et Monsieur Louis Mercier Aristide TOINA, Chef de la Conformité à UBA, « La transparence des personnes morales par l'identification du bénéficiaire effectif ».
- **Saturnin BITSY**, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux au GABAC, « L'appréciation Souveraine des Juges du Fond sous l'empire du Règlement CEMAC » ;

Au cours de ces travaux, les discussions ont permis aussi bien aux participants qu'aux différents intervenants de partager leurs expériences, chacun dans son domaine de compétence.

Pour l'ensemble des thèmes développés, les préoccupations récurrentes étaient essentiellement axées sur les points ci- après:

- Le libellé de certaines dispositions qui semblent mettre en mal les droits de l'homme ;
- La mise en œuvre de l'opérationnalité de l'ANIF du Tchad ;
- Le secret professionnel en ce qui concerne le circuit d'une déclaration de soupçon jusqu'au jugement de l'affaire objet du rapport de l'ANIF.
- La faible implication de tous les acteurs de la LBC/FT dans la rédaction ou la révision des instruments juridiques communautaires en matière de LBC/FT ;
- L'insuffisance des canaux de vulgarisation des instruments juridiques internationaux ;
- Le faible taux de bancarisation ;
- Le renversement de la charge de la preuve ;
- L'imprescriptibilité des poursuites en matière de LBC/FT ;
- L'identification du bénéficiaire effectif rendu difficile par le défaut d'adressage ;
- Le Manque d'un fichier informatisé du fichier du Casier Judiciaire.

### **III°/ De la Cérémonie de clôture**

La cérémonie de clôture a été placée sous les auspices de Monsieur Gervais MBATA Secrétaire Permanent du GABAC.

Dans ses propos, le Secrétaire Permanent a remercié les autorités Tchadiennes pour les conditions d'accueil et de séjour dont a bénéficié la délégation qu'il conduisait. Particulièrement à Son Excellence Idris DEBY ITNO, Président de la République et Chef du Gouvernement pour avoir permis le déroulement des travaux en terre Tchadienne.

Ses remerciements sont également allés à l'endroit de l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques pour leur participation active durant ces trois jours de vaux.

Il a également réitéré l'engagement du GABAC à accompagner les Etats de la Juridiction du GABAC, dont le Tchad dans la LBC/FT.

Enfin, le Secrétaire Permanent a rassuré les participants de ce que les recommandations formulées à l'issue de séminaires seront pris en comptes par les autorités Communautaires en vue de l'amélioration de leur dispositif.

Fait à Ndjamena, le 02 août 2018

## **LES RAPPORTEURS**

- **Carmène Charlaine KASSA**
- **Guy Thierry NYEMECK FILS**